

**DECISION n°2021-500**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE et de GESTION POLAIRE TOTALE**

**Pôle santé publique**

**Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33, R. 6145-1 et suivants,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

*Vu la décision n°2020-433 en date du 03 janvier 2020 nommant Madame le Dr Marie-Claire CHARPIN en qualité de chef de pôle du pôle santé publique.*

*Vu la signature du contrat de pôle Santé Publique en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.*

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de gestion totale est donnée à Madame le Dr Marie-Claire CHARPIN concernant le périmètre du Pôle Santé Publique et qui porte sur :

- La définition des profils de poste des personnels médicaux et non médicaux du Pôle ;
- Le recrutement des personnels médicaux et non médicaux du Pôle et leur affectation au sein du Pôle en lien et sous l'autorité du directeur ;
- L'évaluation des agents non médicaux du Pôle ;
- L'élaboration du plan de formation et du plan de développement professionnel continu des personnels du Pôle ;
- Les mises à disposition des personnels du pôle, notamment dans le cadre de la contractualisation avec les autres pôles de l'établissement, en particulier en diététique et dans le cadre des programmes d'éducation thérapeutique ;
- Les dépenses de gestion courante, entretien et réparation des titres 2 et 3 en lien et sous l'autorité du directeur.

**Article 2 :**

A ce titre le Dr Marie-Claire CHARPIN dispose d'une délégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances dans le périmètre décrit article 1.

**Article 3 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

**Article 4 :**

Cette décision prend effet à compter de la signature du contrat de Pôle Santé Publique, soit à la date du 01.04.2021.

A Dreux, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le chef de pôle Santé Publique  
**MC. CHARPIN**

Le directeur  
**H. MONTAMAT**

Copie :

- Dr CHARPIN
- DAM

